

HONORAIRES MAXIMUMS DE GESTION LOCATIVE

(honoraires en vigueur à compter du 1^{er} avril 2022)

HONORAIRES DE GESTION

Pourcentage sur les encaissements à la charge du propriétaire

	H.T.	T.T.C.
Immeuble	6.00 %	7.20 %
Maison	5.50 %	6.60 %
Appartement	5.50 %	6.60 %
Fermages	8.00 %	9.60 %

Minimum forfaitaire 150.00 € TTC/an.

Pourcentage maximum pouvant être ajusté en fonction du montant des encaissements.

HONORAIRES ANNEXES

A la charge du propriétaire

	H.T.	T.T.C.
Frais forfaitaires gestion compte trimestriel	6.67 €	8.00 €
Frais forfaitaires état préparatoire revenus fonciers	41.67 €	50.00 €
Déclaration de T.V.A. (facultative)	9.58 €	11.50 €
Frais forfaitaires pour l'obtention du Permis de louer	40.00 €	48.00 €
Assurance garantie des loyers impayés (facultative) applicable sur loyers, charges et taxes émis	2.38 %	2.85 %

HONORAIRES DE LOCATION – BAUX D'HABITATION

Conformément à la législation en vigueur, ils incombent au propriétaire et/ou au locataire chacun pour la part suivante :

	T.T.C.	Propriétaire	Locataire
Frais d'entremise et négociation	35.00 €	100.00 %	
Honoraires de visites, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail *	8.00 %	50.00 %	50.00 %
Honoraires d'établissement de l'état des lieux d'entrée *	5.20 %	50.00 %	50.00 %
Honoraires de rédaction des baux de garage/parking	60.00 €		100.00 %
Option pour envoi avis d'échéance par courrier	1.20 €		100.00 %

Frais étudiant (location studio, T1, T2) sur présentation de la carte étudiante : 200.00 € T.T.C.

* sur la base du loyer annuel hors charges et plafonné à 650.00 € T.T.C.

HONORAIRES DE LOCATION – BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

		T.T.C	Propriétaire	Locataire
Honoraires de location (partagés entre bailleur et locataire)		2 mois de loyer + T.V.A	50.00 %	50.00 %
Honoraires d'établissement de l'état des lieux (selon la surface)	- de 99 m ²	240.00 €	50.00 %	50.00 %
	100 à 199 m ²	300.00 €		
	200 à 299 m ²	420.00 €		
Honoraires de rédaction du bail (en cas de cession ou de rédaction de bail seul)		1 mois de loyer + TVA	50.00 %	50.00 %
Honoraires de renouvellement de bail		600.00 €	50.00 %	50.00 %
Honoraires en cas de cession de bail ou d'apport en société		400.00 €	50.00 %	50.00 %

HONORAIRES DE NEGOCIATION MAXIMUMS

(honoraires en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2022)

FORFAITS

	H.T.	T.T.C.
≤ 56250 €	3750.00 €	4500.00 €
Sauf garages, parkings et assimilés	833.33 €	1000 €

POURCENTAGE

À appliquer sur les prix nets vendeur suivant le barème ci-après

	H.T.	T.T.C.
56251 € à 80000 €	6.67 %	8.00 %
80001 € à 150000 €	5.83 %	7.00 %
150001 € à 250000 €	5.00 %	6.00 %
Au-delà de 250001 €	4.17 %	5.00 %
Terrains et droit au bail	8.33 %	10.00 %

Une remise de un point est accordée sur la signature d'un mandat exclusif.

Les honoraires sont à la charge du mandant.

Émission d'un avis de valeur (dans un rayon de 25 kms) : 250.00 € TTC